La Minerve

Mot du maire

Bulletin municipal juillet 2016

Un weekend sous le chapiteau

Un grand merci à Linda Durand pour l'organisation de la 5e édition du spectacle «À l'eau La Minerve». En effet, tous s'accordent pour dire que ce fut, de loin, le plus prestigieux spectacle des cinq dernières années. François Vigneault accompagné de Roger Grégoire furent très appréciés en première partie du spectacle de Martin Dubé, lequel fut tout simplement génial; une performance de calibre internationale, selon plusieurs.

Et que dire de l'OPEN MIC du vendredi soir avec ses quelques 300 spectateurs. La qualité des prestations des participants au concours amateur en a surpris plus d'un. Toujours très appréciée, la performance du band local (Simon Charrette, Alexandre Lapointe, François Tremblay et Pierrick Jasmin) a permis de conclure en beauté, une soirée déjà bien amorcée.

Finalement, le Symposium d'art initié par Bernadette Boucher et assisté, notamment, par Lise Dupuis, Jocelyne Bissonnette et Linda Paquette, a connu un achalandage surprenant tout au long de la journée du dimanche 3 juillet… En effet, près de 175 visiteurs ont eu la chance d'admirer les œuvres et le travail des 21 artistes participants. Une expérience à répéter l'an prochain, sans aucun doute.

Que dire de nos commanditaires? Sans l'important apport de ceux-ci, rien de semblable ne pourrait se matérialiser. MERCI donc aux commanditaires suivants : Proma, Sylvain Pagé député de Labelle, Imprimerie Léonard, Caisse Desjardins de la Rouge, CFLO FM, Chic Shack, Dynamitage Ritchie, Biofilia, DBJ Notaire, Constructions Sylvio, Pièces d'Auto Rivière-Rouge, Louise Léonard courtier immobilier, Le Relais du Village, Camion Freightliner Mont-Laurier, Auto Parts Plus, CIME FM, Les Constructions Denis Simoneau, Amyot Gélinas, Déco Surfaces, La Gare, Le Marché Bruneau et Frères, Centre du Camion Mont-Laurier, Alexandre Barbe électricien, Rona Forget Mont-Laurier, Excavation du Nord, Le Gîte du lac Chapleau, Ford Machabée Automobiles, Le Nominerve, Sarrazin Pneu Mécanique, BMR La Minerve, Urba+Consultant, Excavation Bruneau & Fils, Godard Bélisle St-Jean avocats, Resto Auberge La Minervoise, Jean Demers Construction & Rénovation, Pâtisserie du Village, Au Son du Pain, La Closerie des Lilas et Hortico.

Un très grand merci à tous les bénévoles qui, encore une fois cette année, se sont dévoués pour la cause. Il ne faut surtout pas oublier que le but premier de cette fin de semaine festive, était de sensibiliser nos gens à l'importance de protéger nos plans d'eau; patrimoine important qui doit subsister, coûte que coûte!

Le Petit Musée & Galerie d'Art

Quel succès phénoménal! À date, 100 personnes par jour, en moyenne, ont fréquenté cet établissement culturel. Encore une fois, Linda Durand a démontré son talent exceptionnel; ne croyez-vous pas? Si l'on se fie aux commentaires élogieux des très nombreux visiteurs, La Minerve possèderait le plus beau petit musée des Laurentides; rien de moins!

Un très grand merci aux gardiens du Musée, aux bénévoles et à ceux qui ont prêté ou donné les articles et/ou artéfacts actuellement en montre.

L'environnement

Les puisards ne seront plus tolérés sur le territoire. En effet, dans un avenir rapproché, tous les puisards devront être remplacés par des aménagements sanitaires conformes à la règlementation. Sous toute réserve, plus de 300 puisards seraient encore utilisés sur le territoire minervois, dont certains en bandes riveraines. Absolument intolérable, quant à moi!

Nous analysons actuellement la possibilité de subventionner une partie des travaux correctifs requis. L'argent proviendrait des fonds accumulés pour la protection de l'environnement. Un montant total pouvant varier entre 20 000 et 30 000 dollars pourrait être consacré à ce projet, et ce, dès à présent. Un important dossier à suivre.

Assistance peu ordinaire lors de la séance publique du 4 juillet

Les citoyens de La Minerve se sont déplacés en grand nombre lors de la séance du 4 juillet dernier, notamment, dans le but de féliciter tous les responsables du succès remporté, suite à la tenue des événements du weekend précédent (1er 2 et 3 juillet); «une réussite à tout point de vue» selon plusieurs. Certains citoyens en ont profité pour exprimer leur grande satisfaction en regard de la gouvernance municipale. Un geste inusité et fort apprécié par les élus.

Les coûts des services municipaux La Minerve 1re de classe!

L'Information du Nord faisait paraître dans leur édition du 6 juillet dernier, « le Palmarès des municipalités 2016 » produit par l'École des hautes études commerciales (HEC) de Montréal. Des comparaisons sur les coûts des services municipaux y apparaissent, et le coût moyen desdits services de La Minerve serait de 57 % plus cher que celui des municipalités de même taille. COMPLÈTEMENT FAUX ET MÊME TRÈS LOIN DE LA VÉRITÉ!

Mentionnons d'abord que les HEC dressent ce palmarès en fonction du coût par habitant. Or, pour ce qui est de notre municipalité, la population triple et même quadruple, lorsqu'on inclut les villégiateurs. Malheureusement, la proportion de ces derniers n'est pas prise en considération dans le calcul du Centre sur la productivité et la prospérité. Ce qui fausse totalement le résultat de l'étude publiée; plus particulièrement (mais non limitativement) en ce qui nous concerne.

Tenant compte de ce qui précède, un examen approfondi des documents produits par les HEC, incluant la méthodologie pour en arriver aux résultats publiés, nous indique clairement que l'analyse, par tranche de 100 000 $ de RFU (richesse foncière uniformisée), également produite par les HEC, est valable et plus précise. Je vous invite donc à prendre connaissance du tableau joint au présent mot du maire.

La Minerve

Municipalité de La Minerve
Coût des services PAR TRANCHE DE 100,000$ de RFU (richesse foncière uniformisée)
Le présent tableau est conforme au rapport des HEC produit en 2016

	Minerve	Macaza	Nomingue	Huberdeau	Labelle	Conception	St-Faustin	Ste-Lucie	Rivière-Rouge	Val-David
Dépenses municipales totales	**967.66$**	1 072.05$	1 103.46$	1 325.55$	1 198.14$	1 074.28$	1 027.36$	1 425.88$	1,590.99$	1,095.19$
Taux global de taxation réel, uniformisé	**734.30$**	826.50$	837.90$	1 004.90$	979.70$	889.20$	822.80$	941.30$	1,134.00$	935.30$
Part des frais de financement par rapport aux dépenses totales (%)	**1.3%**	1.41%	2.19%	2.66%	2.88%	3.97%	3.78%	3.1%	2.84%	4.54%
Coût de la voirie par Km ($/Km)	**2 806.61$**	3 509.96$	2 899.74$	3 754.82$	4 015.55$	4 039.24$	4 198.66$	4 632.11$	4 576.71$	4 547.38$
Endettement total net, long terme	**313.35$**	410.59$	853.08$	912.29$	992.08$	1 045.34$	1 243.85$	1 354.16$	1 552.05$	1 643.51$
Richesse foncière uniformisée par habitant	**343,357$**	200,284$	220,091$	101,153$	161,701$	220,502$	175,295$	154,404$	119,702$	146,089$

Source : Palmarès des municipalités du Québec 2016 - Centre sur la productivité et la prospérité/HEC Montréal

NOTES :

1) Le présent rapport reproduit fidèlement des données incluses dans le document intitulé « Palmarès des municipalités du Québec 2016 », produit par le Centre sur la productivité et de la prospérité des HEC de Montréal.

2) À notre avis, un calcul en fonction de RFU ainsi que les items choisis dans ce tableau démontrent l'état de santé réel de notre municipalité.

3) Nous nous classons bon premier et nous en sommes extrêmement fiers.
- Plus bas taux global de taxation,
- Plus bas taux d'endettement
- Plus basse dépenses municipales totales

4) Les HEC dressent le «Palmarès» en fonction du coût par habitant. Or, à La Minerve, la population triple si l'on tient compte des villégiateurs. La proportion de ces derniers n'est pas prise en considération dans les calculs du Centre sur la productivité et la prospérité. Ce qui fausse totalement les résultats en ce qui nous concerne.

5) Notons que nous sommes également les plus riches
- Le plus haut taux de richesse foncière par habitant.

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Jean Pierre Monette, maire, a été nommé à titre de délégué représentant de la Municipalité de La Minerve sur le conseil d'administration de la Régie incendie Nord-Ouest Laurentides ainsi que madame Ève Darmana, conseillère, à titre de substitut.

Madame Mélanie Haché a été engagée à titre de premier répondant.

VOIRIE ET TRANSPORTS

Le conseil a résolu d'appuyer la Municipalité de Labelle dans ses démarches auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec visant à assurer la sécurité des usagers de la route 117 en procédant aux correctifs demandés par le comité SOS 117 et, plus particulièrement, en aménageant un carrefour giratoire à l'intersection de la route 117 et du chemin de La Minerve.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Le Règlement numéro 648, modifiant le Règlement 369, relatif aux chiens, a été adopté.

Le Règlement numéro 649, modifiant le Règlement 607, relatif aux nuisances, a également été adopté.

Le projet de règlement omnibus numéro 651 visant la modification des règlements no. 2013-101, 2013-103 et 384 de la Municipalité de La Minerve afin de permettre : « d'harmoniser les frais prévus pour une dérogation mineure, l'ajustement des normes sur les roulottes lors de l'occupation et de l'entreposage, la modification des normes sur l'abattage d'arbres et les coupes forestières, la précision des normes sur les quais, la préparation d'un certificat de localisation, l'ajustement des normes touchant les matériaux de revêtement extérieur, l'autorisation de cabane à sucre artisanale ainsi que de poules sur des terrains résidentiels » a été accepté.

Trois demandes de dérogation mineure ont été présentées et il a été résolu :

- D'accepter la demande de dérogation pour la construction d'un abri à bois dans la cour avant alors que la réglementation permet d'implanter ce type de construction en cour arrière latérale seulement. Le tout sur les lots 1-9 et 2-5, rang 02, canton Gagnon, situé au 114 chemin des Quarante-trois.
- D'accepter la demande de dérogation pour l'implantation du bâtiment principal, existant, à 11,95 m d'un ruisseau, alors que la réglementation demande un minimum de 20 m. Le tout sur le lot 3-1, rang 10, canton La Minerve, situé au 14 chemin Régimbald.
- D'accepter la demande de dérogation pour l'agrandissement du bâtiment principal sur la véranda 3 saisons déjà existante, à 14,34 m de la ligne des hautes eaux, et ce, même si la réglementation exige un minimum de 20 m. Le tout sur les lots 6-1 et 7-1, rang 01, canton Gagnon, situé au 43 chemin des Tilleuls.

Il a été résolu que le conseil municipal de La Minerve appuie OBV RPNS (Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon) et COBALI (comité du bassin versant de la rivière du Lièvre) dans ses démarches visant à protéger les ressources en eau de tous les Québécois.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 JUIN

Le conseil municipal a accepté les conditions de renouvellement présentées par la Financière Manuvie concernant l'assurance collective des employés de la Municipalité de La Minerve, pour la période du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017, pour un montant annuel approximatif de 55 443.84 $, taxes incluses.

Dans le cadre de la tournée du Tundra 2014, un prix de 10 000 $ a été remis à Mme Pascale Malepart pour la réalisation d'un projet communautaire, soit une tour d'observation. De plus, une contribution maximum de 5 000 $ sera versée par la Municipalité pour la construction de la tour.

La Municipalité de La Minerve informera la MRC des Laurentides, de son intention d'effectuer la collecte des matières organiques sur l'ensemble de sont territoire, à la fin de l'année 2017, ou dès que le site de Rivière-Rouge sera prêt à accueillir ces matières.

À la suite d'une période de mise à l'essai complétée avec succès, il a été résolu d'embaucher monsieur Guy Brassard,à titre de chauffeur, pour le Service des travaux publics.

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET

ADMINISTRATION

Le conseil a résolu d'appuyer le syndicat des travailleurs et travailleuses des postes concernant l'examen public sur l'avenir de Postes Canada.

VOIRIE ET TRANSPORTS

La soumission des Entreprises Bourget inc. a été acceptée, suite à l'appel d'offres pour le traitement de surface relativement aux chemins des Pionniers et Grandes-Côtes. Le montant de la dépense s'élève à 13,89 $/m^2 pour le chemin des Pionniers et de 2,77 $/m^2 pour le chemin des Grandes-Côtes.

Un dépense de 11 247 $, plus les taxes, a été autorisée pour l'achat de 20 ballots de chlorure de calcium auprès du plus bas soumissionnaire, soit Les Entreprises Somavrac C.C.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Le second projet de règlement omnibus numéro 651 visant la modification des règlements no. 2013-101, 2013-103 et 384 de la Municipalité de La Minerve afin de permettre : « d'harmoniser les frais prévus pour une dérogation mineure, l'ajustement des normes sur les roulottes lors de l'occupation et de l'entreposage, la modification des normes sur l'abattage d'arbres et les coupes forestières, la précision des normes sur les quais, la préparation d'un certificat de localisation, l'ajustement des normes touchant les matériaux de revêtement extérieur, l'autorisation de cabane à sucre artisanale ainsi que de poules sur des terrains résidentiels » a été accepté.

4 demandes de dérogations mineures ont été présentées et il a été résolu:

- D'accepter la demande de dérogation pour l'implantation du bâtiment principal existant à 3,17 alors que la réglementation demande minimum de 5 m. D'accepter également la construction d'un garage en cour avant dans le prolongement des murs latéraux du bâtiment principal, alors que la réglementation ne le permet pas. Le tout sur le lot 5 264 373, situé au 123 chemin des Mauves.
- D'accepter la demande de dérogation pour l'implantation du bâtiment principal à 15,71 m et plus de la ligne des hautes eaux alors que la réglementation demande un minimum de 20 m. Le tout sur le lot 5 071 223, situé au 10 195 chemin Chadrofer.
- D'accepter la demande de dérogation pour la construction d'une chambre à 6,83 m de la rue, alors que la réglementation demande un minimum de 15 m. Le tout sur le lot 5 263 901, situé au 404 chemin des Pionniers.
- D'accepter la demande de dérogation mineure pour la construction d'une remise d'une superficie de 55,74 m^2 alors que la réglementation permet un maximum de 30 m^2. Le tout sur le lot 5 263 732, situé au 26 ch. Paul-Grégoire.

Un avis de motion a été donné relativement à l'adoption , à une séance ultérieure du conseil, du Règlement numéro 652 relatif au remplacement de puisards.

LOISIRS ET CULTURE

Suite à la participation de monsieur André Paradis au concours accueil du jardin des célébrations, La Municipalité accueillera ledit jardin pour le nouveau parc belvédère avec tour d'observation et s'engage à faire tout le protocole nécessaire entourant cette célébration.

À L'EAU LA MINERVE 2016 - 1, 2 et 3 juillet 2016 au terrain des loisirs de La Minerve...

La Minerve

À L'EAU 2016

5e Édition

Sous le chapiteau !

Un grand Merci...

À tous les artistes,
les participants,
les bénévoles
et les commanditaires!

...À l'an prochain!

...Grand spectacle de mobilisation pour la protection de nos plans d'eau et de notre patrimoine naturel !

La Minerve Le Petit Musée et Galerie d'Art

Maintenant ouvert tous les weekends !

La Minerve

Le Petit Musée
et Galerie d'Art

Le Petit Musée et Galerie d'Art de La Minerve est ouvert !

Venez visiter ce petit trésor minervois, de beaux souvenirs à partager;
photos de nos ancêtres et de leurs durs labeurs de bâtisseurs.
Notre histoire sous tous ses angles… Des objets magnifiques et historiques…
La Galerie d'Art accueille plus de 13 artistes peintres locaux.
Ouvert tous les samedis de 10 h à 16 h, et les dimanches de 12 h à 16 h.

Nous sommes sur le trajet de la Route des Belles Histoires.
LES GARDIENS DU MUSÉE vous attendent…

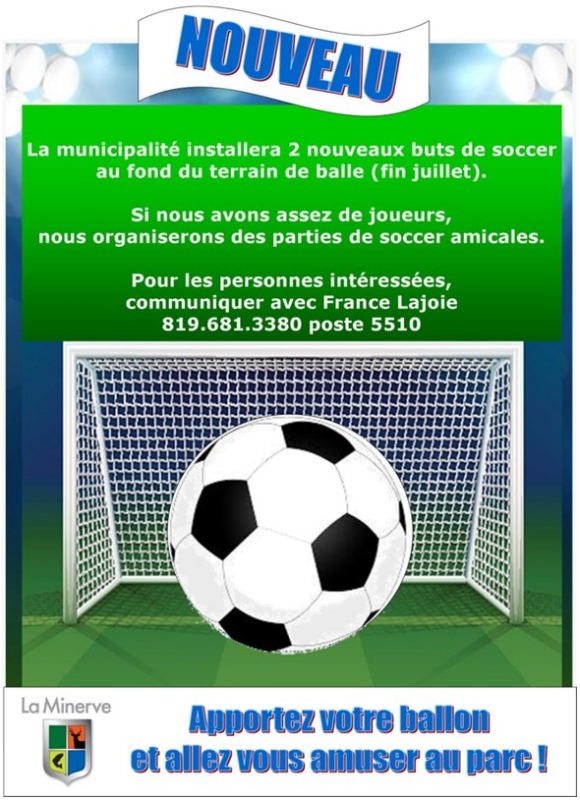

La Minerve

Le Petit Musée

et Galerie d'Art

HEURES D'OUVERTURE

Les samedis de 10h à 16h

Les dimanches de 12h à 16h

Exclusivement pour les **VACANCES** de la construction...

Le Petit Musée et Galerie d'Art de La Minerve sera ouvert également les jeudis et vendredis de 13h à 17h.

LA FABRIQUE

HEURE DE LA MESSE DU DIMANCHE

A tous nos villégiateurs, veuillez prendre note que la messe dominicale a lieu à 11 h.

VENTE DE GARAGE

Vente de garage le **30 juillet 2016**. Pour réserver votre table ou espace, veuillez communiquer avec **Madeleine Ste-Marie au 819.274.2800**. Si vous avez des choses à nous donner pour notre vente de garage, vous pouvez nous les apporter au presbytère ou contactez Marie-Claire au 819.274.2318. Les meubles, les téléviseurs, les vêtements ne sont pas acceptés. Les artistes peintres et écrivains de la région sont invités à venir exposer leurs oeuvres dans l'église de La Minerve durant la vente de garage. Pour info contactez Mme Gertrude St-Laurent au 819.274.3220.

BINGOS

L'Association Chasse et Pêche en collaboration avec la Fabrique, organisera des bingos tous les mercredis, du 6 **juillet au 17 août 2016 inclusivement,** au centre communautaire. Mini bingo à 19 h 30 et bingo régulier à 20 h. Bienvenue à tous!

SPECTACLE – YVES LAMBERT

Samedi le 12 novembre 2016, spectacle avec ¨**Yves Lambert dans ses bottines¨ (**anciennement la bottine souriante)**.** Billets en vente au Marché Bruneau à compter du 1er juillet 2016 au coût de 30 $ en prévente ou 40 $ à la porte.

NE FAITES PAS CUIRE VOTRE CHIEN

SAVIEZ-VOUS QUE...?

Les chiens ne transpirent pas, ils se rafraîchissent par les poumons en haletant. Si l'air respiré est trop chaud, l'animal ne peut plus évacuer la chaleur et cela provoque hémorragie interne, dommages aux organes internes, au cerveau, la mort. **Un coup de chaleur peut survenir en moins de 5 minutes.** La chaleur monte tragiquement dans une voiture. En 10 minutes, la température peut monter de 10 degrés et plus.

Même avec une température extérieure autour de 15-20°C, la température à l'intérieur de votre véhicule peut monter au-dessus de 45°C. Votre animal ne devrait pas être soumis à un effort physique important (jeux, marche, course derrière un vélo) lorsque la température extérieure dépasse les 22°C.

Les jeunes animaux et les âgés ainsi que les races à museau court/aplati sont à risque plus élevé. L'asphalte chaude brûle les pattes.

QUOI FAIRE SI...

Votre animal souffre d'un coup de chaleur :

- Faire baisser la température de votre animal en le **mouillant** avec un liquide tiède/frais (NON glacé).
- Appliquer des **serviettes humides** (contenant de la glace si possible) sur la tête, le cou, le thorax, sous les pattes, entre les cuisses, sous les aisselles et sur le bas du ventre. Ne pas l'en recouvrir.
- Faire osciller un **ventilateur** sur l'animal mouillé.
- Si votre animal peut boire par lui-même, donnez-lui de **l'eau fraîche.**
- Continuer à administrer ces premiers soins tout en vous rendant URGEMMENT chez un **vétérinaire. Sa vie est en danger.**

UN ANIMAL DOIT TOUJOURS AVOIR À DE L'EAU FRAÎCHE ET UN ENDROIT OMBRAGÉ.

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

STEPHEN POTTS, *DIRECTEUR* 819.681.3380 POSTE 5540

La Minerve

LE PARE-FEU DU CHEF

LES BARBECUES AU PROPANE

Votre chalet est fermé depuis cet automne, votre barbecue n'a pas été utilisé depuis tout ce temps. Prenez le temps de le nettoyer et de vérifier les tuyaux, les entrées de propane qui sont de beaux refuges pour les araignées. L'intérieur du barbecue est aussi un endroit où les souris aiment faire leurs nids.

Règles essentielles de l'utilisation du barbecue et du propane

Le propane est une source d'énergie pratique et sécuritaire à condition de respecter certaines règles de sécurité élémentaires. Les conseils qui suivent ont pour objectif de prévenir les accidents.

Utilisez toujours votre barbecue au gaz à l'extérieur dans un endroit stable et bien ventilé. N'entreposez pas les réservoirs de propane à l'intérieur. Ne laissez pas courir de fils électriques à proximité et ne le placez pas trop près des murs ni dans l'environnement immédiat d'arbres ou d'arbustes. Une fois allumé, ne laissez jamais votre barbecue sans surveillance. Afin d'éviter les brûlures, ne laissez personne s'amuser à proximité du barbecue. Ne déplacez pas votre barbecue lorsqu'il est allumé.

Le propane est non toxique, incolore et inodore. Afin de détecter facilement les fuites, on lui ajoute une substance odorante appelée l'éthanetiol (anciennement appelée l'éthylmercaptan). L'odeur dégagée est semblable à celle des œufs pourris ou du chou bouilli.

Les bouteilles : Les bouteilles défectueuses ou âgées de plus de 10 ans ne doivent pas être utilisées. Vous pouvez les apporter au poste de transfert municipal (RDD) ou il se peut que votre fournisseur de propane veuille bien les accepter. Ne jetez jamais une bouteille de propane au rebut, car même si elle vous paraît vide, elle peut contenir encore assez de propane pour provoquer une explosion.

UN PETIT RAPPEL SUR LES FEUX À CIEL OUVERT

Toute personne qui désire faire un feu à ciel ouvert doit au préalable obtenir un permis de brûlage de la Municipalité. Vous ne pouvez faire aucun feu lorsque l'indice émis par la SOPFEU est élevé ou extrême. N'oubliez pas que le titulaire du permis est responsable du feu en tout temps et des conséquences qui en découlent.

Afin de vous garder constamment informer, nous vous rappelons que la Municipalité a trois panneaux d'indice d'inflammabilité situés aux endroits suivants : Bureau touristique; à l'entrée du chemin de La Minerve et chemin des Grandes Côtes; à l'entrée du lac Castor. Nous vous remercions à l'avance pour votre compréhension et collaboration.

SIGNALISATION 911

2345 MIN

Cette signalisation facilite l'identification des propriétés pour les services d'urgence (ambulanciers, pompiers, policiers). Il est de votre responsabilité de couper les branches et en hiver, d'enlever la neige qui pourrait obstruer les panneaux. Merci de ne pas laisser vos bacs à déchets trop près.

BIBLIOTHÈQUE

PROGRAMME D'ANIMATIONS AOÛT

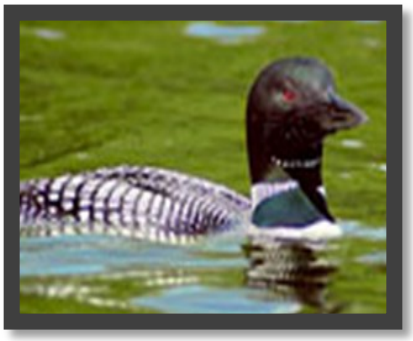

***4 août 20h - Pour que chantent les huards**

(Causerie multimédia) Quoi de plus caractéristique des Laurentides que le chant envoûtant du plongeon huard? Avec de superbes images prises sur le territoire du parc, cette causerie multimédia vous permettra de mieux comprendre la sensibilité de cet oiseau. Vous découvrirez de quelle façon le parc et ses visiteurs protègent le plongeon huard, ainsi que ce que vous pouvez faire pour contribuer à la protection de cette espèce fragile. Vous aurez aussi la chance de voir le plongeon huard de près, puisqu'un spécimen naturalisé accompagne le garde-parc naturaliste!

La Minerve

***5 août 19h30 - Marilyne Sauriol en chanson**

Cette jeune auteure- compositeure - interprète de La Minerve vous interprète ses plus belles compositions.

Commandité par : Quais écologiques 100% cèdres inc.

HEURE DU CONTE

GRATUIT

***3 août 10h45**

Lorraine raconte…

Au pays des bas *perdus*

Production Les Contes Géants

***11 août 20h - La rivière de la Diable au temps de la drave**

(Causerie multimédia) Une causerie animée qui invite à revivre une importante page d'histoire du parc : l'époque des bûcherons et des draveurs. Certains participants auront la chance de manipuler quelques outils utilisés à l'époque, tels qu'un godendard et une gaffe! De plus, vous aurez aussi l'occasion de rencontrer Napoléon, un personnage haut en couleur!

10 août 10h30

avec Madame Colibri

***12 août 19h30 Les Conteurs de la Lièvre vous racontent….**

Benoît, Myriam & Micaël-Soleil

Toutes les activités sont gratuites

**Note : apportez votre chaise (en cas de pluie, dans la salle communautaire)*

**Note : apportez votre chaise (en cas de pluie, dans la bibliothèque)*

HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Été 2016

(27 juin au 3 septembre 2016)

du lundi au vendredi
10 h à 13 h et de 15 h à 19 h
samedi
10 h à 13 h

Wi-Fi gratuit

Téléphone : 819.681.3380 poste 5550

JE RÉCUPÈRE La Minerve

et j'en suis fier!

Une Patrouille verte pour sensibiliser la population à la récupération

Au cours de l'été, résidants et commerçants recevront la visite de la Patrouille verte. Les écoconseillers de la Patrouille verte, toujours bien identifiés par leur casquette verte et dossard de sécurité, remettront ainsi des billets de courtoisie sur la participation des contribuables à la collecte sélective (présence du bac vert lors de la collecte) et sur les matières déposées dansles les bacs. La population est par ailleurs invitée à récupérer les matières recyclables non seulement à la maison, mais également à l'extérieur (dans les rues, les parcs, les pistes cyclables…). Les personnes qui désirent remplacer un bac brisé doivent contacter la Municipalité.

ÉCOCENTRE DE LA MINERVE

75, chemin de La Minerve

HORAIRE : Ouvert tous les mercredis et samedis, de 8 h 30 à 14 h
du 9 avril au 1er octobre 2016

AVIS DE TRANSPORT

Des travaux forestiers sont prévus sur le chemin Marie-Lefranc. **Les transporteurs emprunteront les chemins Marie-Lefranc et des Pionniers** à compter du mois d'août, pour une période d'environ 3 mois.

Les Joyeux Minervois

Les Joyeux Minervois ont le plaisir de vous annoncer le nom des gagnants

Baseball poches
Médaille d'or du 24 mai
Serge Armstrong,
Gilles Belletête, Yvon Bois,
Jean-Claude Dion,
Lise Monette, Richard Monette
Normand Pagé,
Ronald Ouellette, Yvon Sauriol

Whist militaire du 1er juin
Jean-Claude Dion,
Michelle Dion, Monique Lauzon,
Daniel Léonard, Johanne Léonard,
Lise Monette
Richard Monette, Normand Pagé

Administrateurs 2016-2017

Lise Bellefleur (responsable des cartes de membres 819.274.1987), Lucie Bergeron (secrétaire), Monique Blouin (vice-présidente et responsable des cartes 819.274-1741), Jean-Claude Dion (responsable des poches 819.274.3139), Michelle Dion (présidente et responsable de la danse 819.274.3121), Lyne Girard (administrateur), Daniel Léonard (trésorier), Normand Pagé (responsable des poches 819.274.1904, James Quessy (administrateur).

FER - POCHES

Nouvelle activité à compter de septembre
les mardis à 19 h
au centre communautaire
coût de l'activité : 2,00 $

TRAVAUX FORESTIER

NOTRE TERRITOIRE NOTRE AVENIR
MRC DES LAURENTIDES

Des travaux forestiers sont prévus sur une terre publique intramunicipale (TPI) appartenant à l'État et dont la gestion a été déléguée à la MRC des Laurentides. Plus précisément, ces travaux se dérouleront dans la municipalité de La Minerve, sur la partie des lots 27 à 29, rang 9, canton de Minerve, situé sur le chemin Poupart.

La récolte et le transport des bois auront lieu à compter de la mi-juillet et ce jusqu'à la fin décembre 2016. Les travaux prévus sont la construction d'un chemin forestier sur environ 1.7 km à la mi-juillet et la récolte des bois devrait commencer, elle aussi, à la mi-juillet.

L'accès au chantier se fera par le chemin de La Minerve, chemin des Pionniers pour arriver sur le chemin Poupart qui donne accès directement au secteur d'intervention. Une signalisation sera installée et des mesures particulières seront mises en place lors du transport forestier. **70 voyages passeront par le chemin Poupart, chemin des Pionniers et enfin arriver sur la route provinciale le chemin de La Minerve.**

Site internet présentant les travaux
www.mrclaurentides.qc.ca/responsablilites/milieu-forestier/

CALENDRIER DES ACTIVITÉS

Mois	Date	Heure	Activité	Organisme	Lieu
07	30		Vente de garage	La Fabrique	À l'église
08	01	19 h	Assemblée municipale	Municipalité de La Minerve	Centre communautaire
08	03, 10, 17	19 h 30	Bingo	La Fabrique	Centre communautaire
08	03	10 h 45	Lorraine raconte (heure du conte)	Municipalité de La Minerve	Bibliothèque
08	04	20 h	Pour que chantent les huards	Municipalité de La Minerve	Bibliothèque*
08	05	19 h 30	Marilyne Sauriol en chanson	Municipalité de La Minerve	Bibliothèque
08	10	10 h 30	Madame Colibri (heure du conte)	Municipalité de La Minerve	Bibliothèque
08	11	20 h	La rivière de la Diable au temps de la drave	Municipalité de La Minerve	Bibliothèque*
08	12	19 h 30	Les conteurs de la Lièvre vous racontent...	Municipalité de La Minerve	Bibliothèque*

*En cas de pluie, au centre communautaire

PROCHAINE ASSEMBLÉE ORDINAIRE
1er AOÛT 2016

Centre de copies et d'impressions
Bureautique des Trois Vallées S.E.N.C
3, Desmarteaux, La Minerve Qc J0T 1S0
Tél. : 819-274-2660

POUR NOUS JOINDRE

Tél : 819.681.3380
Fax : 819.274.2031
Courriel : bureau@municipalite.laminerve.qc.ca
www.municipalite.laminerve.qc.ca

Municipalité de La Minerve
6, rue Mailloux, La Minerve, Qc, J0T 1S0
Heures d'ouverture :
du lundi au vendredi de **8h à 12h** et de **13h à 17h**